

Formation en musicothérapie clinique



2027/2028

Site : <http://www.amb-musicotherapie.fr>

Association loi 1901 n° W212003949 Centre agréé n°26 21 02343 21
N° Siret : 490660826 00028 Code APE : 9499Z

AMB

Atelier de Musicothérapie de Bourgogne

FORMATION EN MUSICOTHÉRAPIE CLINIQUE

CONTACT

Atelier de Musicothérapie de Bourgogne

Siège social

AMB

12, rue Georges Duhamel
21600 LONGVIC

Tél. 03 80 66 22 55
Port. 06 89 28 82 21

accueil@amb-musicotherapie.fr

Lieu de formation AMB Dijon

Parc Tertiaire des Grands Crus
60, avenue du 14 juillet,
Bât. J, RDC
21300 CHENOVE

AMB

Atelier de Musicothérapie de Bourgogne

SOMMAIRE

I-Présentation de l'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne : p 4

1- Qui sommes-nous ?

2- Notre approche de la musicothérapie

II- Formation en musicothérapie, certificat et conditions d'accès : p 6

1- Certificat de formation en Musicothérapie Clinique

2- Certificat de formation complémentaire ou thématique

III- Conditions d'accueil et d'accompagnement des stagiaires : p 7

1- Lieu

2- Modalités et horaires

3- Contacts

4- Accès et accessibilité

5- Hébergement

IV- Programme de la formation longue: p 9

1- Objectifs de la formation

2- Durée et contenu

3- Moyens pédagogiques, techniques et encadrement

4- Moyens pour suivre l'exécution de la formation

V- Travail personnel et ressources : p 12

1- Bibliographie indispensable

2- Conférences et cours à distance

3- Société Française de Musicothérapie

VI- Conditions de validation : p 13

1- Certificat de formation en Musicothérapie Clinique

VII- Encadrement et formateurs : p 14

1- Encadrement

2- Comité pédagogique

3- Formateurs

4- Membres du comité d'honneur

VIII- Tarifs : p 17

1- Formation en musicothérapie clinique

2- Formations thématiques et cours à distance

IX- Dates retenues 2025/2026 : p 18

1- Formation en musicothérapie clinique

2- Formations thématiques, complémentaires et cours à distance

X- Chiffres et Statistiques : p 22

XI- Annexes : p 24

Fiche de pré-inscription

I-Présentation de l'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne

1- Qui sommes-nous ?

L'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne (AMB) est un organisme se destinant à la formation, à la recherche et au développement de la musicothérapie. La formation proposée se déroule dans le cadre de la formation continue.

Créé en 2006 par Patrick Berthelon, musicothérapeute, psychothérapeute et le docteur Joël Lereuil, Psychiatre, l'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne (AMB) a développé un courant spécifique de la musicothérapie clinique psychodynamique. Inspiré par les travaux de Rolando Omar Benenzon et de Gérard Ducourneau, empreint de l'école Palo Alto en sciences de la communication en psychologie et psycho-sociologie, ainsi que par les écrits du Docteur Guy Rosolato, l'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne a formé de nombreux musicothérapeutes issus de France et de l'étranger à une approche théorico-clinique solide et une pratique thérapeutique professionnelle développée autour de l'articulation du verbal et du non verbal.

Nos missions

La formation à la musicothérapie au sein de l'AMB allie enseignements théoriques, expériences didactiques et mises en situation pratiques cliniques, en lien avec l'institution hospitalière, médicosociale et psychosociale, avec donc une spécificité clinique psychodynamique.

Un enseignement théorique du développement, fonctionnement des processus psychiques, des critères de discernement des grandes pathologies psychiatriques, des théories constitutives de la psychopathologie, est assuré par très riche collège de formateurs (médecins, psychologues, psychopédagogues,) sous forme de cours magistraux, de conférences, d'études de cas et de mises en situation.

Cette formation « de terrain » qui a pour objectif de former des praticiens de la musicothérapie, a la particularité d'utiliser **une pédagogie expérientielle** propre au courant dont elle est issue. La spécificité clinique de l'AMB permet de se familiariser avec la pratique notamment autour de l'indication, du suivi et de l'évaluation. L'expérience didactique, clinique et pratique font de l'AMB une école à l'identité propre.

Des formations complémentaires et visioconférences sont aussi proposées aux professionnels désireux de se perfectionner dans le domaine de la musicothérapie et de ses apports dans le domaine du soin, de la relation et de la communication. (Voir le détail de l'offre AMB en fin de catalogue).

2- Notre approche de la musicothérapie

De l'intra-utérin au dernier souffle, nos expériences et notre vécu sonore sillonnent notre histoire d'engrammes signifiants. L'histoire du sujet est jalonnée de vibrations, de rythmes, d'intonations (prémises de la mélodie), de mélodies et de musique. Cet environnement sonore est enclin à fixer une mémoire psycho-affective.

La musicothérapie trouve ses racines dans le monde sonore qui constitue notre environnement : les bruits, les voix, les sons, le silence, le souffle, le mouvement. Il y a alors mise en acte et une recherche en direction de l'histoire du sujet, tant il est vrai que tous les éléments constitutifs de la musique ont un rapport avec cette histoire.

« La musicothérapie est une pratique de soin, d'aide, de soutien ou de rééducation qui consiste à prendre en charge des personnes présentant des difficultés de communication et/ou de relation. Il existe différentes techniques de musicothérapie, adaptées aux populations concernées : troubles psychoaffectifs, difficultés sociales ou comportementales, troubles sensoriels, physiques ou neurologiques. La musicothérapie s'appuie sur les liens étroits entre les éléments constitutifs de la musique, et l'histoire du sujet. Elle utilise la médiation sonore et/ou musicale afin d'ouvrir ou restaurer la communication et l'expression au sein de la relation dans le registre verbal et/ou non verbal »

Cette définition collégiale de la musicothérapie a été créée en 2010 sous la direction de P. Berthelon, alors président de la fédération Française de musicothérapie, dans le cadre de la rédaction de la fiche métier, et en collaboration avec les principaux acteurs et courants de la discipline. Cette définition, pourtant assez complète, ne permet cependant pas d'un premier abord, d'explicitier de façon pragmatique l'objet de cette pratique auprès des institutions et dans le cadre des projets de soins des établissements.

La commission pédagogique de l'Atelier de Musicothérapie de Bourgogne et le conseil scientifique de la Société Française de Musicothérapie ont travaillé longuement afin d'établir une définition courte qui puisse de manière efficace présenter l'objet de cette discipline. Ainsi, la définition suivante a-t-elle été officialisée :

« La musicothérapie est un traitement des troubles de la communication relationnelle et affective »

La formation proposée s'attache à faire découvrir les nombreuses applications qui peuvent en découler : périnatalité, gériatrie, psychiatrie, handicap, monde pédagogique...

Elle s'adresse à des professionnels qui désirent trouver une voie pour enrichir leur potentiel de travail.

II-Formation en musicothérapie clinique, certificat et conditions d'accès

1- « Certificat de formation en Musicothérapie Clinique »

Prérequis et accessibilité :

Il convient d'être titulaire d'une qualification dans l'un des domaines suivants : **éducatif, musique et enseignement, social, accompagnement, prévention et relation.**

Pour accéder à ce certificat, les candidats doivent également être titulaires du **Baccalauréat Général** ou équivalent.

Enfin, les candidats doivent **justifier d'une pratique musicale ou instrumentale.**

Financement individuel ou prise en charge entreprise possible.

Délai : Une fois l'inscription validée, se conformer aux dates de formations prévues. Une convocation contenant emploi du temps, et modalités d'accueil sera envoyée 15 jours avant la date de début de formation par mail.

Le module de formation complémentaire « 3 jours de sensibilisation à la musicothérapie » doit être effectué **avant le début de cette formation.**

2- « Certificat de formation complémentaire ou thématique »

Prérequis et accessibilité aux formations complémentaires : il convient de posséder une qualification en musicothérapie clinique.

Financement individuel ou prise en charge entreprise possible.

Délai : Une fois l'inscription validée, se conformer aux dates de formation prévue. Une convocation contenant emploi du temps, et modalités d'accueil sera envoyée 15 jours avant la date de début de formation par mail.

Prérequis et accessibilité aux formations thématiques : il convient de posséder une qualification dans l'un des domaines suivants : médical, paramédical, social, musical, pédagogique ou relationnel. Pour accéder à ce certificat, les candidats doivent également être titulaires du Baccalauréat Général ou équivalent.

Financement individuel ou prise en charge entreprise possible.

Délai : Une fois l'inscription validée, se conformer aux dates de formation prévue. Une convocation contenant emploi du temps, et modalités d'accueil sera envoyée 15 jours avant la date de début de formation par mail.

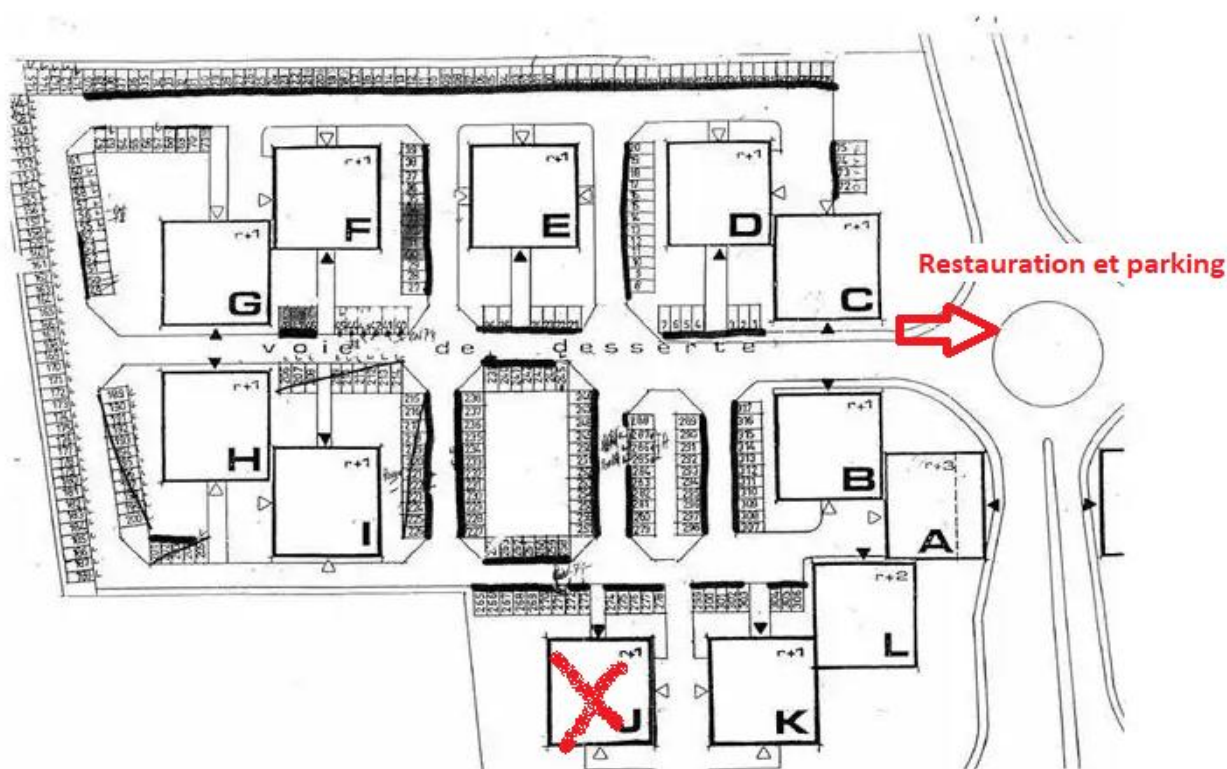
Une Validation par Expérience peut être accessible aux personnes justifiant d'une activité dans le domaine correspondant d'au moins 1 an.

Renseignements : coordination.pedagogie@amb-musicotherapie.fr

III- Conditions d'accueil et d'accompagnement des stagiaires

1-Lieu

Lieu de formation : Parc Tertiaire des Grands Crus - 60, avenue du 14 juillet - Bât. J, RDC - 21300 CHENOVE



2- Modalités et horaires

- La formation se déroule ainsi :
 - Module de sensibilisation de 3 jours
 - 10 modules de cours d'une semaine chacun (35h) sur 2 ans
 - Un cursus de spécialisation de 107h sera à choisir par le stagiaire et sera réalisé entre la 1^{ère} année et la 3^{ème} année.
 - Module complémentaire de suivi personnalisé de 3 jours en 3^{ème} année
 - 100h de e-learning
 - 3 stages de 40h d'immersion en 1^{ère} année
 - 3 stages de 40h de professionnalisation avec musicothérapeute en 2^{ème} année
 - 1 stage de 160h de projet professionnel sur 6 mois minimum en 3^{ème} année. Des heures de préparations, réunions, rédaction, préparation et soutenance du mémoire seront à ajouter (440h)
- Les stagiaires sont accueillis du lundi 8h30, au vendredi 12h.

- Il est demandé une grande disponibilité des stagiaires durant chaque formation (amplitude horaire possible 8h30-12h30/ 14h-18h)
- Prévoir une tenue pratique et confortable.
- Un emploi du temps détaillé leur parvient 10 jours environ avant le début de chaque module.
- Des points de restauration et parking se situent à proximité du lieu de formation (centre commercial à quelques mètres)

3- Accès et accessibilité

- Depuis la gare :
 - Tram T2 direction Chenôve : arrêt Foch gare -> arrêt Cité de la gastronomie
 - Bus L4 direction Marsannay Portes du sud : arrêt Cité de la gastronomie -> arrêt grands crus

L'AMB est engagé dans une démarche d'amélioration de l'accessibilité :

Nos engagements auprès des publics :

- Nous identifions les situations à besoin spécifique avant l'entrée en formation
- Nous donnons accès aux supports de cours à travers différentes possibilités grâce à une plate-forme numérique (visuel, audio).
- Notre salle de cours est parfaitement accessible aux personnes à mobilité réduite

Nos axes de progrès 2026 :

- Informer davantage sur notre politique d'accessibilité
- Mettre en lien des acteurs/experts mobilisables et les apprenants à besoins spécifiques

Des questions ? Contactez notre référente handicap :

coordination.pedagogie@amb-musicotherapie.fr

4- Contacts

Pour toute demande de renseignement général :

Merci de contacter le secrétariat accueil@amb-musicotherapie.fr

Pour toute demande de renseignement d'ordre pédagogique ou organisationnel :

Merci de contacter Julie GEBEL coordination.pedagogie@amb-musicotherapie.fr

Pour toute demande d'assistance technique ou pédagogique concernant le e-learning :

Merci de contacter Julie GEBEL coordination.pedagogie@amb-musicotherapie.fr

5- Hébergement

Les stagiaires doivent se loger par leurs propres moyens.

IV- Programme de formation

1- Objectifs de la formation

L'AMB propose ainsi une formation professionnalisante sur 3 ans, qui a pour objectif de former à la pratique de la musicothérapie clinique.

A l'issue de la formation, le musicothérapeute certifié aura acquis des compétences certaines et pourra répondre aux exigences de cette profession.

2- Durée

La formation sera d'une durée de 3 ans de cours répartis comme suit. La 3^{ème} année sera également consacrée à la réalisation du stage de projet professionnel et à l'écriture du mémoire.

Module de sensibilisation à la musicothérapie (21 h)	
1ère année	
1er cycle : 5 modules de 35h (soit un total de 175 h)	
Module 1	L'instrument comme prolongement du corps : psyché, développement et fondements de la musicothérapie
Module 2	Voix, posture thérapeutique et santé psychique : de la clinique à la résilience
Module 3	Enfance, développement et musicothérapie : de l'attachement à la construction du Je
Module 4	Corps sonore, histoire musicale et santé psychique : de la psychopathologie au psychotraumatisme
Module 5	TSA, polyhandicap et musicothérapie : de l'observation clinique à la relation thérapeutique - Examen 1
E-learning :	
-ThemAMB : 9 visioconférences de 3h à distance (27 h)	
- Cours complémentaires à suivre au rythme des modules en présentiel (75h)	
CHOIX DES MODULES DE SPECIALISATION EN FIN DE 1^{ère} ANNEE	
2ème année	
2ème cycle : 5 modules de 35h (soit un total de 175 h)	
Module 6	Vieillesse, santé cognitive et musicothérapie : de l'évaluation à l'accompagnement clinique
Module 7	Évaluation clinique et structures psychiques : de la symptomatologie au projet musicothérapeutique
Module 8	Processus psychiques en musicothérapie : des mécanismes de défense à la symbolisation
Module 9	Corps dansé, communication et relation thérapeutique : du mouvement psychique au lâcher-prise - Examen 2
Module 10	Identité professionnelle et pratique musicothérapeutique : de l'éthique à l'analyse clinique - Examen 3
E-learning : Cours complémentaires à suivre au rythme des modules en présentiel (25h)	
Spécialisation au choix (définie en fin de 1ère année) : 3 modules de 3 jours (21h x 3 soit 63 h) – Examen à la fin de chaque module	
Choix 1	<u>Enfance et développement</u> (Chant prénatal ; Néonatalité ; petite enfance)

Choix 2	Dépendance et handicap (Soins palliatifs ; Musicothérapie réceptive ; Handicap et polyhandicap)
Atelier pratique au choix : voix, danse ou percussion (14 h)	
3^{ème} année	
Module de suivi personnalisé de la pratique (21 heures)	
ThemAMB : supervision de 3h à distance	
Volume horaire de formation réparti ainsi avec les spécialisations : -Enseignement théorique et clinique : 340 heures (dont 130 heures en e-learning) -Analyse : 90 heures -Musicothérapie et didactique : 104 heures -Pratique musicale, corporelle et vocale : 65h -Travail personnel : 5h/semaine sur 2 ans soit 520 heures AU TOTAL 1119 heures de formation	

«Stages pratiques et professionnalisation

Entre les modules de formation, les stagiaires réaliseront différents stages. **Les stagiaires doivent faire seuls les démarches de recherche de terrain de stage.** Après un premier accord avec le professionnel qui le recevra, il devra fournir à l'institution : CV, lettre de motivation, convention de stage établie par l'AMB précisant les dates et horaires retenus.

1^{ère} année	
Stages d'immersion en institution 120h	
Population adulte (psychiatrie, gérontologie, psychosocial)	40h
Population présentant un handicap mental ou moteur	40h
Population de la petite enfance, enfance ou adolescence	40h
Chaque stage comprend 5h de rédaction. Possibilité d'obtenir jusqu'à 3 dispenses sous réserve de présentation de justificatifs d'exercice ou de stage avec 3 lieux/publics différents.	
2^{ème} année	
Stages de professionnalisation avec musicothérapeute certifié 120h	
Population adulte ou âgée	40h
Population de la petite enfance, enfance ou adolescence	40h
Population au choix	40h
Chaque stage comprend 5h de rédaction Pas de dispenses possibles	
3^{ème} année	
Stage projet professionnel de 600h comprenant	
Séances de musicothérapie en institution (4h de séances sur 22 semaines = 6 mois)	160h
Mise en place, réunions, préparations (5h/semaine sur 25 semaines)	125h
Recherche, rédaction du mémoire (6h/semaine sur 52 semaines)	312h
Préparation et soutenance de mémoire	3h

840 heures de stages pratiques en institutions évalués et soumis à validation :

Chaque stage fera l'objet d'une évaluation :

-du terrain

-d'un rapport de stage de 2 à 4 pages sous forme de compte-rendu (hors projet professionnel, celui-ci correspondant au mémoire), écrit par le stagiaire qui devra être soumis à son maître de stage sous 30 jours maximum après son dernier jour de stage.

3- Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Au cours des sessions, le travail est effectué selon différentes techniques :

- ateliers pratiques
- mises en situations didactiques
- cours théoriques (les supports de cours sont transmis aux étudiants en amont des modules)
- exposés cliniques
- verbalisations

La salle de formation dispose d'un grand espace permettant les mises en situations. Un espace documentation est à disposition des stagiaires.

Matériel :

- instrumentarium
- paper board
- outils audio
- outils vidéo

La formation répond à un cadre rigoureux permettant d'attester de l'assiduité de chacun :

- Fiches d'émargement des stagiaires
- Délivrance d'attestations de présence à chaque module
- Validation des examens passés en module 5, 9 et 10
- Conventions de stages et fiche d'évaluation validées par Maître de stage

En cas d'absence exceptionnelle, le stagiaire est tenu de faire une demande d'autorisation d'absence écrite, de remplir le document prévu à cet effet (document type en fin de livret) et le transmettre par mail à la coordinatrice pédagogique.

La formation est assurée par de nombreux professionnels spécialisés dans le domaine du soin ou de la musique. Leurs qualifications sont décrites ci-dessous.

4- Moyens pour suivre l'exécution de la formation

- Supports de cours de chaque formateur mis en ligne sur une plateforme de E-learning avec documents complémentaires.
- Envoi d'un compte-rendu résumant l'essentiel du contenu du module de formation
- Questionnaire « satisfaction » anonyme en fin de chaque session nous permettant de suivre au plus près le bon déroulement de la formation.

V-Travail personnel et ressources

Entre chaque module, il est demandé un travail personnel d'approfondissement des cours (environ 5h par semaine).

De plus, différents moyens sont mis à votre disposition pour enrichir vos cours et vos connaissances.

1- Bibliographie indispensable

L'AMB en partenariat avec les Editions du Non Verbal vous propose un large choix bibliographique afin d'accompagner votre travail de recherche. Vous pouvez consulter notre bibliographie en ligne et commander des ouvrages sur notre site : www.amb-musicotherapie.fr

Ainsi entre chaque session, il vous est demandé de lire au moins :

-2 ouvrages théoriques en lien avec la thématique développée lors des modules (chaque formateur vous fournira sa propre bibliographie)

-2 « cahiers » des Editions du Non verbal au choix traitant de la musicothérapie sur le terrain.

2- Conférences

L'AMB propose régulièrement des débats et conférences animées par des personnalités du domaine de la musicothérapie, de la recherche et de la santé.

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre actualité !

3- Société Française de Musicothérapie

Les étudiants seront inscrits pour 2 ans sur le site de la Société Française de Musicothérapie centre de ressources, d'informations et de recherches, cela leur permettant d'accéder librement à de nombreuses données : fiches de cours, articles, cas cliniques, résumés d'ouvrages, interviews de musicothérapeutes, lieux de terrains de stages, actualités de la musicothérapie, événements, accès à des discussions spécifiques aux étudiants sur le forum...

VI-Conditions de validation

1- « Certificat de formation en Musicothérapie Clinique »

Pour obtenir le « Certificat de formation en Musicothérapie Clinique » le stagiaire doit :

1. Présenter les attestations de présence délivrées à la fin de chaque module y compris lors des 2 modules complémentaires
2. Avoir validé les différentes évaluations en module 5, 9 et 10 + évaluations de spécialisations (obtenir un minimum de 10/20 à chaque examen)
3. Avoir validé les heures des différents stages en institutions et avoir obtenu une évaluation positive de la fiche d'évaluation incluant « terrain » et « compte-rendu » du stagiaire.
4. Produire un mémoire et le soutenir devant un jury. Ce mémoire doit être déposé au plus tard 365 jours après le module 10. Par ailleurs, il pourra être publié sous forme d'article dans la revue « Musique-Thérapie-Communication », soit sous forme d'ouvrage aux Editions du Non Verbal/AMBX ou chez un éditeur de son choix.
5. Avoir validé les « savoir-être » et « savoir-faire » indispensables au bon exercice de la profession et notamment avoir validé son passage en didactique.

En cas de formation incomplète (sans spécialisation de 2^{ème} année) le centre de formation se laisse la possibilité de fournir une « Attestation de formation à la musicothérapie » après étude du dossier de chaque candidat.

Pour plus de renseignements concernant des aménagements de formation, contacter la responsable pédagogique :

coordination.pedagogie@amb-musicotherapie.fr

VII- Encadrement et formateurs

1-Encadrement

- Responsable de la formation : **Patrick BERTHELON**, musicothérapeute, psychothérapeute, formateur au centre de formation Générations, secteur gériatrie et maladie d'Alzheimer. Fondateur de la SFM. Membre du conseil d'administration de la FFM, superviseur auprès du registre professionnel de la FFM, musicien professionnel
- Conseillé scientifique : **Dr Christine POMMIER**, psychiatre à Dijon
- Coordination pédagogique : **Julie GEBEL**, musicothérapeute à Dijon
- Stratégie de communication et de développement : **Lise HENRY**, musicothérapeute, chargée de veille et marketing de contenu SFM

2- Comité pédagogique

Dr Christine POMMIER, psychiatre
Matthieu REYNAUD, psychologue clinicien, Docteur en psychologie
Julie GEBEL, musicothérapeute, coordinatrice pédagogique, référente qualité et handicap
Lise HENRY, musicothérapeute
Patrick BERTHELON, musicothérapeute, psychothérapeute, Directeur
Michel LECAMP, psychologue clinicien

2-Formateurs

Laure BAYON, musicothérapeute
Emilie BELLANO, psychologue
Céline BELLANT, psychologue
Patrick BERTHELON, musicothérapeute et psychothérapeute
Julie BERTRAND, neuropsychologue
Christelle CARDIN, chanteuse professionnelle, musicothérapeute
Christophe COSTECEQUE, musicien, créateur d'objets sonores, spécialisé en Ethnomusicologie
Emilie DEMOND, musicothérapeute
Julie DE STOUTZ, musicothérapeute

Dr Nicole DUPERRET-GONZALEZ, psychiatre, musicothérapeute
Bénédicte FIELDING, musicothérapeute
Julie GEBEL, musicothérapeute
Doriane HENRIOT, musicothérapeute
Lise HENRY, musicothérapeute
Florent HIGUIER, musicothérapeute
Jean-François LABIT, musicothérapeute
Claire LACROIX, musicothérapeute, Enseignante certifiée d'éducation musicale, spécialisée dans la scolarisation des élèves en situation de handicap et Formatrice académique de l'académie de Créteil.
Laëtitia LECRIVAIN, psychologue
Claire MALAMA, musicothérapeute
Coralie MARIA, neuropsychologue
Isabelle MARIE-BAILLY, médecin phoniatre et musicothérapeute
Liza MEYNIER, psychologue
Justine NIEKRASZ, psychologue et musicothérapeute
Aurélien NURY, musicothérapeute
Sarah PANNEQUIN, psychomotricienne et musicothérapeute
Agnès PINARDEL-MINIER, musicothérapeute
Matthieu REYNAUD, psychologue clinicien
Barbara ROSENSTIEHL, musicothérapeute
Alexandra ROUMAUD, psychologue
Claire SAGET, neuropsychologue
Julie SANCHEZ, musicothérapeute
Elodie SAUNIER, psychologue clinicienne et musicothérapeute
Damien SCHMUTZ, percussionniste, musicien et pédagogue, spécialisé en percussions corporelles
Rita SEETHALER, musicothérapeute
Antoine VINTER, psychologue clinicien spécialisé en neuropsychologie

3-Membres du comité d'honneur

Monsieur le Professeur Bernard BONIN, psychiatrie, Pôle Neurosciences et Chirurgie Réparatrice, CHU Dijon
Monsieur le Professeur Paul BIZOUARD, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au CHU St Jacques de Besançon
Monsieur le Docteur Rolando BENENZON, psychiatre et musicothérapeute à Buenos Aires
Monsieur le Docteur Pierre BESSE, praticien hospitalier, chef de pôle, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, inter secteur sud de Côte d'Or
Monsieur le Docteur Jean-Pierre CAPITAIN, psychiatre, médecin chef du pôle II au CH La Chartreuse de Dijon
Madame le Docteur Séverine HERNANDEZ, psychiatre au CH La Chartreuse de Dijon

Monsieur le Docteur Stéphanie LECLERCQ, praticien hospitalier en
pédopsychiatrie au CH la Chartreuse et CHU de Dijon

Monsieur Joël LEREUIL, ancien psychiatre au CH La Chartreuse de Dijon

Monsieur le Docteur Gérard MILLERET, psychiatre, médecin chef du pôle B au
CH la Chartreuse de Dijon

Monsieur le Docteur Jean-Damien BARRA, psychiatre praticien au CH la
Chartreuse de Dijon

Madame le Docteur Cécile JACOB, pédopsychiatre au CH la Chartreuse de Dijon

Madame le Docteur Isabelle ROYER, médecin chef interniste au CH la Chartreuse
de Dijon

Monsieur le Docteur Pierre MALBRANCHE, pédopsychiatre au CH la Chartreuse
de Dijon

Monsieur le Docteur Henri SARRE, pédopsychiatre en Suisse

Madame Christelle VIODE, psychologue clinicienne, psychanalyste à Dijon,
docteur en psychologie clinique et en psychopathologie, Maître de conférences

VIII-Tarifs

1-Formation à la musicothérapie clinique

Adhésion AMB : 120€ (à la charge de l'étudiant)

-Prise en charge institutionnelle :

Module de sensibilisation obligatoire : inscription séparée

1^{er} cycle-277h (1^{ère} année) : 4432€

2^{ème} cycle-277h (2^{ème} année) : 4432€

3^{ème} cycle-24h (3^{ème} année) : 384€

Cursus complet : 1119h, soit 9248€

(+520h de travail personnel)

Pour plus de renseignements concernant la prise en charge institutionnelle, contacter

Aurélien NURY : admin@amb-musicotherapie.fr

-Candidats non pris en charge :

Module de sensibilisation obligatoire : inscription séparée

1^{er} cycle (1^{ère} année) : 2100€

2^{ème} cycle (2^{ème} année) : 2100€

Module de suivi personnalisé : 260€

Cursus complet : 1119h, soit 4840€

Pour plus de renseignements concernant des aménagements financiers, contacter le

secrétariat : accueil@amb-musicotherapie.fr

2- Formations thématiques et cours à distance

Chaque formation thématique en présentiel dure 2 ou 3 jours (14h ou 21h.

Possibilité pour les extérieurs de s'inscrire sous réserve de place aux tarifs ci-dessous (hors spécialisation) :

Tarifs 1 jour-7h

-Prise en charge institutionnelle : 168€

-Candidat non pris en charge : 100€

Tarifs 2 jours-14h

-Prise en charge institutionnelle : 336€

-Candidat non pris en charge : 200€

Tarifs 3 jours-21h

-Prise en charge institutionnelle : 504€

-Candidat non pris en charge : 260€

Chaque cours « THEMAMB » à distance dure 3h

Une communication est réalisée chaque mois sur les réseaux sociaux :
<https://www.facebook.com/AMBOURGOGNE/> Tarif : 30€ ou 50€ pour les personnes prises en charge

IX- Dates retenues 2027-2028

1-Formation à la musicothérapie clinique

1 ^{ère} année		
1 ^{er} cycle (en présentiel) MODULES	GROUPE A	GROUPE B
1	18-22/01/2027	27/09-01/10/2027
2	15-19/03/2027	06-10/12/2027
3	31/05-04/06/2027	10-14/01/2028
4	13-17/09/2027	06-10/03/2028
5	22-26/11/2027	15-19/05/2028
THEMAMB (visio en direct 9h-12h ou en différé sous réserve de modification)	GROUPE A	GROUPE B
A VINTER Le cerveau et les fonctions cognitives	30/01/2027	29/01/2028
JF LABIT Place et rôle du Musicothérapeute au sein d'un CATTP ambulatoire, CMP et Clinique	27/02/2027	26/02/2028
B FIELDING Musicothérapie en addictologie	24/04/2027	29/04/2028
M REYNAUD Etats dépressifs : Approches cliniques, psychopathologiques et thérapeutiques	29/05/2027	20/05/2028
A ROUMAUD Le corps en musicothérapie	26/06/2027	24/06/2028
L HENRY Le montage en U	28/08/2027	26/08/2028
C LACROIX Musique, école et handicap au temps de l'inclusion scolaire	25/09/2027	30/09/2028
Julie BERTRAND Trouble Déficitaire et de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDA/H) – Quels signes cliniques ? Vers qui orienter ? Comment les accompagner ?	16/10/2027	14/10/2028
L HENRY Musicothérapie et TCA	27/11/2027	25/11/2028
2 ^{ème} année		
2 ^{ème} cycle (en présentiel) MODULES	GROUPE A	GROUPE B
6	31/01-04/02/2028	26-30/06/2028
7	24-28/04/2028	02-06/10/2028
8	19-23/06/2028	11-15/12/2028

9	18-22/09/2028	12-16/02/2029
10	27/11-01/12/2028	09-13/04/2029
Spécialisation au choix (en présentiel)	GROUPE A	GROUPE B
Enfance et développement		
Pratiquer le chant prénatal	07-09/01/2028	12-14/01/2029
Accompagner le nouveau-né et sa famille en néonatalogie : favoriser enveloppement et développement grâce à la musicothérapie	03-05/03/2028	02-04/03/2029
Favoriser la prise en charge et le développement du tout-petit ; conforter le lien et son développement par la musique	07-09/04/2028	06-08/04/2029
<u>OU</u> Handicap/ polyhandicap et TSA		
Améliorer la qualité de vie du patient douloureux et/ou en fin de vie grâce à la musicothérapie	16-18/06/2028	15-17/06/2029
Pratiquer la musicothérapie réceptive	13-15/10/2028	12-14/10/2029
Favoriser la prise en charge de la personne souffrant de TSA, d'handicap ou de polyhandicap ; communiquer et créer du lien grâce à la musique	17-19/11/2028	16-18/11/2029
Atelier au choix (en présentiel)	GROUPE A	GROUPE B
Atelier « Tissons, coopérons » : favoriser et développer la créativité, l'écoute et les techniques de percussions	11-12/03/2028	10-11/03/2029
Atelier « Dansons, communiquons » : favoriser et développer l'expression corporelle, la découverte de soi et des autres à travers le mouvement (2)	24-25/03/2029	24-25/03/2029
Atelier « Chantons, vocalisons » : explorer tout notre potentiel vocal	09-10/09/2028	08-09/09/2029

3^{ème} année		
	GROUPE A	GROUPE B
Module complémentaire : suivi personnalisé des pratiques, supervision	11-13/06/2029	08-10/10/2029
Supervision en visio 9h-12h	17/03/2029	08/12/2029
Fin de formation et date limite de restitution du mémoire	01/12/2029	13/04/2030

2- Formations thématiques, complémentaires et cours à distance

Formations thématiques pour « non musicothérapeutes » (en présentiel)	
Sensibilisation à la musicothérapie (obligatoire pour formation longue)	
AMB Dijon	25-27/01/2027
AMB Dijon	10-12/05/2027
AMB Dijon	18-20/10/2027
Favoriser la prise en charge de la personne âgée ainsi que la relation soignant/soigné par l'utilisation de la musique et l'aménagement de son environnement sonore	06-07/11/2027

Formations thématiques pour « musicothérapeutes certifiés ou en cours de certification » (en présentiel)	
Utiliser le Modèle BERTHELON dans une pratique de musicothérapie en institution gériatrique (sur 2 weekends) tarif spécial, se renseigner auprès du secrétariat)	09-10/10/2027 04-05/12/ 2027
Evaluer sa pratique professionnelle : Supervision et analyse de pratique	03/07/2027

Formations complémentaires dispensées pour les spécialisations qui restent ouvertes aux musicothérapeutes certifiés sous réserve de place disponible (en présentiel)	
Pratiquer le chant prénatal	08-10/01/2027
Accompagner le nouveau-né et sa famille en néonatalogie : favoriser enveloppement et développement grâce à la musicothérapie	05-07/03/2027
Favoriser la prise en charge et le développement du tout-petit ; conforter le lien et son développement par la musique	09-11/04/2027
Améliorer la qualité de vie du patient douloureux et/ou en fin de vie grâce à la musicothérapie	11-13/06/2027
Pratiquer la musicothérapie réceptive	15-17/10/2027
Favoriser la prise en charge de la personne souffrant de TSA, d'handicap ou de polyhandicap ; communiquer et créer du lien grâce à la musique	19-21/11/2027
Atelier « Improvisons, accompagnons » : Développer ses capacités d'improvisateur clinicien : écoute, adaptabilité et créativité au cœur de la relation thérapeutique	19-21/02/2027
Atelier " Tissons, coopérons ": favoriser et développer la créativité, l'écoute et les techniques de percussions	13-14/03/2027
Atelier " Dansons, communiquons ": favoriser et développer l'expression corporelle, la découverte de soi et des autres à travers le mouvement	29-30/05/2027

Atelier " Dansons, communiquons 2 ": favoriser et développer l'expression corporelle, la découverte de soi et des autres à travers le mouvement (Niveau 2 – pour celles et ceux ayant suivi le 1 ^{er} atelier)	27-28/02/2027
Atelier " Chantons, vocalisons " : explorer tout notre potentiel vocal	11-12/09/2027
THEMAMB communs aux spécialisations (visio en direct 9h-12h ou en différé) accessibles aux professionnels (sous réserve de modifications)	
A VINTER Le cerveau et les fonctions cognitives	30/01/2027
A ROUMAUD La sensorialité dans les différents protocoles de musicothérapie	13/02/2027
JF LABIT Place et rôle du Musicothérapeute au sein d'un CATTP ambulatoire, CMP et Clinique	27/02/2027
B FIELDING Musicothérapie en addictologie	24/04/2027
M REYNAUD Etats dépressifs : Approches cliniques, psychopathologiques et thérapeutiques	29/05/2027
A ROUMAUD, Le corps en musicothérapie	26/06/2027
L HENRY Le montage en U	28/08/2027
C LACROIX Musique, école et handicap au temps de l'inclusion scolaire	25/09/2027
Julie BERTRAND Trouble Déficitaire et de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDA/H) – Quels signes cliniques ? Vers qui orienter ? Comment les accompagner ?	16/10/2027
L HENRY Musicothérapie et TCA	27/11/2027
THEMAMB supplémentaires (visio en direct 9h-12h ou en différé) hors spécialisations accessibles aux étudiants qui le souhaitent et aux professionnels (sous réserve de modifications)	
Aurélie NURY Le DESCAM, outil d'évaluation et de suivi en musicothérapie (seulement pour les professionnels)	13/03/2027
Matthieu REYNAUD Supervision	20/03/2027
Julie SANCHEZ Musicothérapie et psychopathologies du travail : Burn-out, dépression	17/04/2027
Laëtitia LECRIVAIN Utiliser la musique auprès de personnes présentant une maladie neuro-évolutive type Alzheimer	19/06/2027
Alexandra ROUMAUD Transfert et contre transfert	18/09/2027
Alexandra ROUMAUD Contenance et posture contenante en musicothérapie	20/11/2027
Patrick BERTHELON Supervision	11/12/2027

Renseignements : accueil@amb-musicotherapie.fr

Fiches d'inscriptions détaillées sur <http://www.amb-musicotherapie.fr>

X- Chiffres et Statistiques

Mise à jour Avril 2026

- ♦ L'AMB accueille aujourd'hui **en moyenne 20 étudiants par promotion**
- ♦ L'AMB accueille **2 promotions par an depuis 2011**
- ♦ **Statistiques de réussite et satisfaction**

Promotions	Taux de réussite et validation	Taux de satisfaction
2007	75%	Non évalué
2008	61%	Non évalué
2009	46%	Non évalué
2010	50%	Non évalué
2011	70%	Non évalué
2012	69%	Non évalué
2013	69%	Non évalué
2014	71%	75% des étudiants sont très satisfaits
2015	72%	72% des étudiants sont très satisfaits
2016	67%	63% des étudiants sont très satisfaits
2017	72%	70% des étudiants sont très satisfaits
2018	58%	76% des étudiants sont très satisfaits
2019	62%	77% des étudiants sont très satisfaits
2020	47%	82% des étudiants sont très satisfaits
2021	70%	88% des étudiants sont très satisfaits
2022	48%	93% des étudiants sont très satisfaits
2023	En cours, non chiffrable à ce jour	79% des étudiants sont très satisfaits
2024 à 2025	En cours, non chiffrable à ce jour	/

- ♦ Le taux de réussite ci-dessus se rapporte aux stagiaires inscrits ayant terminé leur cursus complet (cours + stages) et ayant validé leur certification après l'écriture et la soutenance d'un mémoire professionnel clinique.
- ♦ Plus de 99% des étudiants terminant leur cursus complet (cours ; stages ; mémoire) obtiennent la certification AMB
- ♦ A ce jour, **326 personnes sont certifiées par l'AMB**
- ♦ **Insertion professionnelle** : des enquêtes sont faites régulièrement pour évaluer la qualité de l'insertion professionnelle suite à la certification. Toutefois, le faible taux de retours à ces enquêtes ne permet pas de produire des statistiques fiables sur cette thématique. Il est donc difficile de dénombrer précisément l'insertion professionnelle des praticiens en musicothérapie.
- ♦ **Débouchés** : les étudiants certifiés utilisent la musicothérapie dans leur pratique professionnelle initiale, ou exercent uniquement en tant que praticien à la musicothérapie clinique. Le terrain d'action est large : libéral, milieu hospitalier, médico-social, petite enfance, EHPAD ...

Atelier de Musicothérapie de Bourgogne

12, rue Georges DUHAMEL

21600 LONGVIC

Association n° : W212003949 N° Activité : 26210234321

N° Siret : 490660826 00028 Code APE: 9499Z

Tél. : 03.80.66.22.55 Port : 06.89.28.82.21

E-mail : coordination.pedagogie@amb-musicotherapie.fr

Lieu de formation : Parc Tertiaire des Grands Crus - 60, avenue du 14 juillet- Bât. J, RDC
21300 CHENOVE

Fiche de pré-inscription à l'AMB

Année :

✓ Formation AMB Dijon : Groupe A (*promotion de janvier*)
Groupe B (*promotion de septembre*)

☐☐

A envoyer exclusivement par mail en PDF à l'adresse sus-mentionnée

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

E-mail :

Téléphone fixe :

Portable :

Profession :

Pratiquez-vous une activité artistique ?

Dans votre profession, utilisez-vous la musique, la danse... ?

Observations éventuelles :

Etes-vous pris en charge par votre employeur ?

oui ☐ **non** ☐

- Pour les personnes prises en charge par l'employeur ou un organisme, l'inscription n'est prise en compte qu'après réception de l'attestation de prise en charge et le retour de la convention.
- Pour les personnes non prises en charge, un premier versement de 120€ (adhésion) est demandé à l'inscription. Un acompte de 250€ devra accompagner la signature du contrat de formation professionnelle.

➤ **Veillez préciser vos objectifs et attentes relatifs à cette formation sur papier libre.**

Date :

Signature :



PARTENARIATS

Centre Hospitalier La Chartreuse à Dijon

Membre de la **Société Française de Musicothérapie (SFM)**

Membre de la **Fédération Française des Musicothérapeutes (FFM)**

Membre de la **World Federation of Music Therapy (WFMT)**



CERTIFICATION QUALITÉ



AMB

Atelier de Musicothérapie de Bourgogne

CONTACT

Bureau et siège social

12, rue Georges Duhamel – 21600 LONGVIC

Tél : 03.80.66.22.55 Port : 06.89.28.82.21

E-mail : accueil@amb-musicotherapie.fr